



SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE MONTELIMAR (Siren : 252602404)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Cléon-d'Andran
Arrondissement	Nyons
Département	Drôme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/02/2001
Date d'effet	08/02/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Marc AUDERGON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de la Communauté et des syndicats
Numéro et libellé dans la voie	135 Chemin de Bec de Jus
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	26450 CLEON-D'ANDRAN
Téléphone	04 75 90 36 35
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	73 473
Densité moyenne	98,94

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
26	CA MONTELIMAR-AGGLOMERATION (200040459)	CA
26	CC Dieulefit-Bourdeaux (242600492)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Le syndicat mixte a pour objet la réflexion, les études et les propositions relatives au développement et à l'aménagement du territoire du bassin de Montélimar. A ce titre, il assure le portage et la mise en oeuvre de la procédure contractuelle signée avec le Conseil Régional (Contrat de Développement Rhône-Alpes - CDRA/CDDRA). Le syndicat mixte est apte à contractualiser avec l'Europe, l'Etat, et autres partenaires, dans le cadre de programmes européens, nationaux ou autres procédures contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, il : - assure la gestion, l'animation et la coordination du Contrat de Développement Rhône-Alpes et des autres procédures régionales concernant le territoire, - assure la gestion, l'animation et la coordination des programmes mis en oeuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne (programme LEADER), l'Etat, ou le Département - assure directement la maîtrise d'ouvrage d'actions collectives définies comme telles dans le contrat, - contrôle et suit les actions dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par les collectivités, les chambres consultaires, le Comité d'Expansion de la Drôme provençale, les offices de tourisme ou par d'autres personnes morales - étudie et vérifie, dans le cas d'actions dont la maîtrise d'ouvrage peut être assurée par un porteur de projet privé, les projets présentés dans le cadre de la cohérence avec les objectifs, et en assure le contrôle et le suivi.</i>
Aménagement de l'espace - Etudes et programmation

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)